



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Loire

**Division de l'élève**

# **GUIDE DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE POUR L'AFFECTATION EN LYCÉE**

## **CAMPAGNE 2026**

**ELEMENTS COMPLÉMENTAIRES AU GUIDE DES PROCÉDURES  
ACADÉMIQUES D'AFFECTATION EN LYCÉE**

# Table des matières

<b>I- ENTREE EN 2<sup>nd</sup>e GENERALE ET TECHNOLOGIQUE .....</b>	<b>3</b>
1. Nomenclature des vœux et zones géographiques .....	3
2. Zones frontalières .....	3
3. Enseignement optionnel rare et classe à horaires aménagés .....	4
4. Sections binationales.....	4
5. Section internationale américaine.....	5
6. Dispositif sport-études.....	5
7. Seconde Générale Très Technologique – 2 <sup>nd</sup> e GTT.....	6
<b>II- ENTREE EN VOIE PROFESSIONNELLE .....</b>	<b>7</b>
1. Nomenclature des vœux .....	7
2. Zones frontalières ouvrant droit à la bonification régionale.....	7
3. Entrée en 2 <sup>nd</sup> e professionnelle agricole technicien conseil vente en animalerie.....	7
4. Entrée en 2 <sup>nd</sup> e professionnelle conducteur transport routier marchandises .....	7
5. Formation mixte métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement.....	8
6. Formation mixte métiers de la construction durable .....	8
7. Formation mixte menuisier fabricant.....	9
8. Formations rares concernés par le bonus régional .....	9
<b>III- CAS PARTICULIER : LES SECTIONS SPORTIVES.....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>11</b>
ANNEXE A : Communes de la Loire ouvrant droit à un bonus pour une demande d'entrée dans les lycées GT frontalières en Isère et en Ardèche .....	11
ANNEXE B : Communes limitrophes de la Loire ouvrant droit à un bonus pour une demande d'entrée dans certains LGT de la Loire.....	12
ANNEXE C : Secteurs de la Loire ouvrant droit à un bonus pour une demande d'entrée dans les lycées professionnels frontalières en Isère et en Ardèche .....	15
ANNEXE D : Collèges limitrophes de la Loire ouvrant droit à un bonus pour une demande d'entrée dans certains LP de la Loire.....	16
ANNEXE E1 : Communes limitrophes de la Loire (en Ardèche) ouvrant droit à un bonus pour une demande d'entrée dans certains LP de la Loire.....	17
ANNEXE E2 : Communes limitrophes de la Loire (en Isère) ouvrant droit à un bonus pour une demande d'entrée dans certains LP de la Loire.....	18
ANNEXE E3 : Communes limitrophes de la Loire (en Isère) ouvrant droit à un bonus pour une demande d'entrée dans certains LP de la Loire.....	19
ANNEXE F : Dossier de candidature en section internationale américaine (lycée Jean Monnet).....	20
ANNEXE G : Dossier de candidature en 2 <sup>nd</sup> e GTT (lycée Jean Monnet et lycée Carnot).....	23

Ce document est une déclinaison départementale qui synthétise les spécificités départementales relatives à l'affectation post 3<sup>ème</sup>, mais ne se substitue pas au guide des procédures académiques d'affectation en lycée 2026 consultable sur le site internet de l'académie :

<https://www.ac-lyon.fr/affectation-en-lycee>

Les annexes citées sont issues du guide académique mentionné ci-dessus, à l'exception de celles relatives aux zones limitrophes et aux dossiers de candidature en 2<sup>nde</sup> GTT.

## I- ENTREE EN 2<sup>nde</sup> GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

---

La sectorisation est automatiquement déterminée sur Affelnet Lycée en fonction de l'adresse de domiciliation renseignée. L'établissement d'origine vérifie la zone géographique des élèves. Toute demande de changement est soumise à la production d'un justificatif du nouveau domicile qui doit être conservé jusqu'à la fin de la procédure d'affectation.

### 1. Nomenclature des vœux et zones géographiques

Les fichiers « nomenclature des vœux publics et privés » et « zones géographiques » sont accessibles sur la page « Vie de l'élève - Affectation et orientation » de la DSDEN (<https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928>), dans la rubrique « Affectation après la classe de 3<sup>ème</sup> ».

Les zones géographiques se déclinent en un fichier : zone géographique / lycée de secteur (classement des communes par ordre alphabétique).

**!** **[IMPORTANT]** : Lorsqu'il existe plusieurs lycées de secteur pour une même domiciliation, l'administration garantit l'affectation en 2<sup>nde</sup> générale et technologique (GT) à condition que l'ensemble des lycées de secteur figure parmi les vœux saisis. La famille doit donc classer tous les lycées de secteur dans l'ordre souhaité. **Si l'ensemble des vœux n'est pas saisi, le chef d'établissement d'origine complète les vœux manquants** dans un ordre qui pourrait différer de celui souhaité par la famille.

### 2. Zones frontalières

La liste des communes de la Loire ouvrant droit à une bonification dans des établissements de l'Ardèche et l'Isère est précisée en **annexe A**. Pour les élèves concernés, il est conseillé de se référer aux procédures de l'Académie de Grenoble et de prendre l'attache des DSDEN concernées pour toute précision.

**!** **[IMPORTANT]** : Les établissements d'origine veillent à bien indiquer le code zone géographique correspondant à la situation de l'élève afin de permettre l'octroi d'une bonification.

L'**annexe B** liste les communes limitrophes de la Saône-et-Loire, de la Haute-Loire et du Rhône ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée en 2<sup>nde</sup> générale et technologique générique dans les lycées de la Loire mentionnés.

**!** **[IMPORTANT]** : Saisir un code de zone géographique erroné par rapport à la domiciliation entraîne l'annulation de la notification d'affectation.

### 3. Enseignement optionnel rare et classe à horaires aménagés

#### Vœu contingenté avec un code spécifique :

- **Création et culture design**
  - Lycée Jean Monnet à St-Etienne / **Code vœu : 42G11127**
  - Traitement PAM sur vœu spécifique + avis de l'établissement d'accueil

Le dossier de candidature (annexe 6 du guide académique de l'affectation 2026) doit être complété puis téléversé dans l'espace dématérialisé « PassRL » **au plus tard le 21 mai 2026**.

Cette démarche concerne également les élèves résidant dans les communes de la Haute-Loire mentionnées en **annexe B** (voir également les tableaux synthétiques des formations à recrutement particulier du palier 3<sup>ème</sup> du guide académique de l'affectation 2026).

- **Ecologie, agronomie, territoires, développement durable**
  - Lycée Roanne-Chervé à Perreux / **Code vœu : 42G11130**
  - Campus Agronova à Précieux / **Code vœu : 42G11128**
  - Traitement PAM

#### Vœu générique avec langue vivante rare Russe :

La langue vivante rare Russe est dispensée au Lycée Claude Fauriel à Saint Etienne et au lycée François Mauriac Forez à Andrézieux-Bouthéon.

- L'affectation reste prioritaire pour les élèves du secteur ;
- Procédure PAM sur vœu générique + bonification attribuée par l'administration.

La demande est à formuler auprès du collège fréquenté qui dépose la liste des élèves (annexe 24 du guide académique de l'affectation 2026) sur Transmission **avant le 4 juin 2026**. Il est à noter que toute affectation sera subordonnée à l'inscription dans l'option langue vivante russe demandée et bonifiée.

#### Classe à horaires aménagés (CHAM) :

La classe à horaire aménagés musique est proposée au Lycée Beauregard à Montbrison.

L'affectation reste prioritaire pour les élèves du secteur. L'établissement d'origine transmet la liste des élèves souhaitant poursuivre l'enseignement associé à l'établissement d'accueil **le 21 mai 2026**.

L'établissement d'accueil dépose la liste des élèves retenus sur Transmission **avant le 4 juin 2026**.

### 4. Sections binationales

L'annexe 3 du guide académique de l'affectation 2026, complétée par les responsables légaux, est remise à l'établissement d'origine qui la transmet à l'établissement concerné **avant le 21 mai 2026**. Une prise de contact est obligatoire avec l'établissement envisagé.

### **ABIBAC (double obtention du baccalauréat général et de son équivalent allemand l’Abitur)**

- Lycée Honoré d’Urfé à Saint Etienne / **Code vœu : 42G11132**

### **ESABAC (double obtention du baccalauréat général et de son équivalent italien l’Esame di stato)**

- Lycée Honoré d’Urfé à Saint Etienne / **Code vœu : 42G11135**
- Lycée Albert Thomas à Roanne / **Code vœu : 42G11140**

### **BACHIBAC (double obtention du baccalauréat général et de son équivalent espagnol el Bachillerato)**

- Lycée Claude Fauriel à Saint Etienne / **Code vœu : 42G11133**
- Lycée Jean Puy à Roanne / **Code vœu : 42G11137**

Les établissements d’accueil déposent sur Transmission la liste ordonnée des élèves retenus et refusés (annexe 24 du guide académique de l’affectation 2026) **avant le 4 juin 2026**.

**Les établissements d’origine informent les familles des élèves qui n’auront pas été retenus afin de leur permettre de modifier leurs vœux.**

## 5. Section internationale américaine

Une section internationale américaine est proposée au lycée Jean Monnet à Saint Etienne (**Code vœu : 42G11138**).

Vous trouverez en fin de guide (annexe F), le dossier de candidature à retourner au lycée Jean Monnet **avant le 21 mai 2026** par courriel à l’adresse : [si-bfi.0420043u@ac-lyon.fr](mailto:si-bfi.0420043u@ac-lyon.fr).

Les candidats pourront être convoqués pour un entretien individuel en anglais début juin.

Le lycée Jean Monnet dépose la liste ordonnée des élèves retenus et refusés sur Transmission (annexe 24 du guide académique de l’affectation 2026) **avant le 4 juin 2026**.

Les établissements d’origine informent les familles des élèves qui n’auront pas été retenus afin de leur permettre de modifier leurs vœux.

## 6. Dispositif sport-études

Lycée disposant d’une section Sport-Etude dans le département de la Loire	Nature du sport
Lycée Honoré d’Urfé	Course d’orientation

Ce dispositif accueille les élèves à haut potentiel sportif ou élèves sportifs de haut niveau. Les élèves qui souhaitent intégrer ce dispositif formulent un vœu générique dans Affelnet Lycée selon l’orientation choisie.

Les élèves bénéficiant de droit d'un bonus dérogatoire favorisant leur affectation dans le lycée accueillant ce dispositif sport-études sont :

- les sportifs de haut niveau sur liste ministérielle ;
- les sportifs appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le parcours de performance fédéral de la fédération;
- les élèves sur liste territoriale de hauts potentiels sportifs.

Les listes des élèves concernés sont transmises par les fédérations sportives aux DSDEN, via l'application Nuage, **avant le 21 mai 2026**.

Les autres élèves, de bon niveau sportif, peuvent également candidater. Cependant, le nombre de places est limité. Leur candidature sera étudiée, en vue de l'octroi d'un bonus, lors d'une commission le 28 mai 2026 sur la base du « Dossier candidat- dispositif sport-études lycée » en annexe 4 du guide académique de l'affectation 2026.

Les dossiers seront déposés par l'élève et sa famille dans le lycée porteur du dispositif sport-études souhaité **avant le 21 mai 2026**.

Pour tous, les résultats de l'affectation seront transmis **le 30 juin 2026**.

## 7. Seconde Générale Très Technologique – 2<sup>nde</sup> GTT

La classe de 2<sup>nde</sup> GTT permet aux élèves de classe de 3<sup>ème</sup> aux acquis scolaires fragiles mais ayant obtenu une décision d'orientation 2<sup>nde</sup> GT, de poursuivre leur scolarité en série technologique scientifique, **uniquement sur les séries STL ou STI2D ou STAV**.

Dans le département de la Loire, cette formation est proposée :

- au lycée Jean Monnet à Saint Etienne / **Code vœu : 42G11139** ;
- au lycée Carnot à Roanne / **Code vœu : 42G11142**.

Cette année, le dossier de candidature à utiliser a été harmonisé au niveau académique et est disponible à la fin de ce guide (annexe G). Si un dossier de candidature sous l'ancien format a déjà été finalisé et signé par les représentants légaux, il sera exceptionnellement accepté cette année.

Dans tous les cas, le dossier doit être complété puis téléversé dans l'espace dématérialisé « Transmission » **avant le 21 mai 2026**.

Les listes des élèves retenus par la commission seront déposées sur Transmission **avant le 4 juin 2026**.

Les établissements d'origine informent les familles des élèves qui n'auront pas été retenus afin de leur permettre de modifier leurs vœux.

## II- ENTREE EN VOIE PROFESSIONNELLE

---

L'affectation en lycée professionnel est académique.

### 1. Nomenclature des vœux

Les fichiers « nomenclature des vœux publics et privés » sont accessibles sur la page « Vie de l'élève - Affectation et orientation » de la DSDEN (<https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928>), dans la rubrique « Affectation après la classe de 3<sup>ème</sup> ».

### 2. Zones frontalières ouvrant droit à la bonification régionale

Les élèves des collèges publics de l'Education nationale de la Loire résidant sur des communes frontalières des départements de l'Ardèche et de l'Isère bénéficient de bonus automatique pour accéder aux établissements listés en **annexe C**.

Les élèves des collèges publics de l'Education nationale de l'Ardèche, de l'Isère et de la Haute-Loire résidant sur les communes frontalières de la Loire bénéficient du bonus régional automatique pour accéder aux formations de la Loire listées en **annexe D**.

Les élèves résidant sur les communes listées dans les **annexes E, E1, E2** et non scolarisés dans les établissements mentionnés en annexe D sont également concernés. Pour ces élèves, une liste sera adressée par l'établissement d'origine à la DSDEN de la Loire – [ce.ia42-lycees@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia42-lycees@ac-lyon.fr) **avant le 4 juin 2026**.

**!** **[IMPORTANT]** : pour tout changement d'académie, il est indispensable de recourir à la saisie simplifiée en établissement dans Affelnet Lycée (AFFELMAP) à l'exception des demandes réalisées par les responsables légaux à travers le TSA.

### 3. Entrée en 2<sup>nde</sup> professionnelle agricole technicien conseil vente en animalerie

Cette formation est présente au Campus AGRONOVA, site Saint-Genest-Malifaux à Précieux (**Code vœu : 42P11220**). Il convient de saisir uniquement le vœu dans Affelnet lycée qui sera traité en fonction du barème PAM.

### 4. Entrée en 2<sup>nde</sup> professionnelle conducteur transport routier marchandises

Cette formation est proposée dans les établissements suivants :

- le lycée professionnel Claude Lebois à Saint-Chamond / **Code vœu : 42P11296** ;
- le lycée professionnel Hippolyte Carnot à Roanne / **Code vœu : 42P11308**.

Etant donné les exigences particulières de cette formation, son recrutement suit des modalités d'accès particulières. Le dossier du candidat complété et signé (annexe 8 du guide académique de l'affectation 2026) doit être remis à l'établissement actuel de scolarisation qui le téléverse dans l'espace dématérialisé « PassRL » **avant le 21 mai 2026**. Les établissements d'accueil y déposent un avis **avant le 2 juin 2026**.

Pour bénéficier du bonus lié à ce recrutement, il faut remplir deux conditions :

- avoir transmis l'annexe 8 et bénéficié d'un avis favorable du chef d'établissement d'accueil ;
- avoir saisi le vœu du ou des lycées professionnels disposant cette formation dans Affelnet Lycée.

## 5. Formation mixte métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement

Le lycée professionnel Benoit Fourneyron à Saint-Etienne propose un Bac professionnel Technicien menuisier agenceur. La 2<sup>nd</sup>e professionnelle métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement est en formation scolaire puis suivie de deux années de bac pro en apprentissage.

Pour postuler sur ce parcours, un dossier de candidature (annexe 9a du guide académique de l'affectation 2026) doit être envoyé par l'établissement d'origine au lycée professionnel Benoit Fourneyron à l'adresse suivante [secretariat-eleves.0420958n@ac-lyon.fr](mailto:secretariat-eleves.0420958n@ac-lyon.fr) et au GRETA CFA à [monique.gonon@ac-lyon.fr](mailto:monique.gonon@ac-lyon.fr) **avant le 21 mai 2026**.

**Tout dossier doit faire l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée pour être traité.**

Le lycée professionnel Benoit Fourneyron dépose la liste ordonnée des élèves retenus et refusés sur Transmission (annexe 24 du guide académique de l'affectation 2026) **avant le 4 juin 2026**.

Les établissements d'origine informent les familles des élèves qui n'auront pas été retenus afin de leur permettre de modifier leurs vœux.

## 6. Formation mixte métiers de la construction durable

Le lycée professionnel Pierre Coton à Néronde propose un Bac professionnel Intervention sur le patrimoine bâti option maçonnerie. La 2<sup>nd</sup>e professionnelle métiers de la construction durable est en formation scolaire puis suivie de deux années de bac pro en apprentissage.

Pour postuler sur ce parcours, un dossier de candidature (annexe 9b du guide académique de l'affectation 2026) doit être envoyé par l'établissement d'origine aux adresses suivantes : [coralie.guinet@ac-lyon.fr](mailto:coralie.guinet@ac-lyon.fr) et [ce.0420021@ac-lyon.fr](mailto:ce.0420021@ac-lyon.fr) **avant le 21 mai 2026**.

**Tout dossier doit faire l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée pour être traité.**

Le lycée professionnel Pierre Coton dépose la liste ordonnée des élèves retenus et refusés sur Transmission (annexe 24 du guide académique de l'affectation 2026) **avant le 4 juin 2026**.

Les établissements d'origine informent les familles des élèves qui n'auront pas été retenus afin de leur permettre de modifier leurs vœux.

## 7. Formation mixte menuisier fabricant

Le lycée professionnel Beauregard à Montbrison propose un CAP menuisier fabricant. La 1<sup>ère</sup> année est en formation scolaire puis suivie d'une année en apprentissage.

Pour postuler sur ce parcours, un dossier de candidature (annexe 9c du guide académique de l'affectation 2026) doit être envoyé par l'établissement d'origine aux adresses suivantes : [greta-cfa.loire@ac-lyon.fr](mailto:greta-cfa.loire@ac-lyon.fr) et [ddf.0420075d@ac-lyon.fr](mailto:ddf.0420075d@ac-lyon.fr) **avant le 21 mai 2026**.

**Tout dossier doit faire l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée pour être traité.**

Le lycée professionnel Beauregard dépose la liste ordonnée des élèves retenus et refusés sur Transmission (annexe 24) **avant le 4 juin 2026**.

Les établissements d'origine informent les familles des élèves qui n'auront pas été retenus afin de leur permettre de modifier leurs vœux.

## 8. Formations rares concernés par le bonus régional

Un bonus régional est attribué aux élèves qui demandent une formation rare dans l'académie de Clermont-Ferrand et de Grenoble. La liste des formations est consultable à l'annexe 30 du guide académique de l'affectation 2026.

### III- CAS PARTICULIER : LES SECTIONS SPORTIVES

Les élèves qui souhaitent intégrer une section sportive formulent leurs vœux dans Affelnet Lycée. En parallèle ils se rapprochent du lycée visé pour connaître les modalités particulières autour du sport (pratique physique et/ou entretien de motivation...).

À l'issue des sélections et **avant le 26 mai 2026**, le lycée d'accueil dépose la liste des élèves ayant réussi les tests pour attribution d'un bonus qui favorise leur affectation sur Transmission (annexe 24 du guide académique de l'affectation 2026).

Pour la voie générale et technologique, un élève bonifié en section sportive ne sera pas prioritaire sur un élève du secteur en 2<sup>nd</sup>e GT ou sur un élève montant dans l'établissement en 1<sup>ère</sup>.

**!** **[IMPORTANT]** : Si l'élève n'a pas reçu un avis favorable par l'établissement d'accueil pour être admis en section sportive, il ne pourra exiger de rejoindre ce dispositif s'il est affecté dans ce lycée. Les responsables légaux pourront changer les vœux de leur enfant non retenu sur la liste.

**!** **[IMPORTANT]** : figurer sur la liste des élèves bonifiés ne signifie pas que l'élève est affecté dans le lycée demandé.

Lycée disposant d'une section sportive dans le département de la Loire	Nature du sport
Lycée François Mauriac-Forez – Andrézieux Bouthéon	Football – Athlétisme - Rugby
Lycée Claude Lebois – Saint-Chamond	Basket-ball
Cité scolaire Monnet Fourneyron – Saint-Etienne	Handball
Lycée Etienne Mimard – Saint-Etienne	Volley-ball - Rugby
Lycée Albert Camus – Firminy	Basket-ball
Lycée Jacob Holtzer – Firminy	Volley-ball - Arbitrage
Lycée Jean Puy - Roanne	Cyclisme
Lycée professionnel Etienne Legrand – Le Coteau	Boxe française

# ANNEXES

## ANNEXE A : Communes de la Loire ouvrant droit à un bonus pour une demande d'entrée dans les lycées GT frontaliers en Isère et en Ardèche

Communes	Etablissements	Code zone géographique
BESSEY	Lycée de l'Edit - ROUSSILLON Lycée Galilée - VIENNE	COM42018
CHAVANAY		COM42056
CHUYER		COM42064
LUPE		COM42124
MACLAS		COM42129
MALLEVAL		COM42132
PELUSSIN		COM42168
ROISEY		COM42191
ST APPOLINARD		COM42201
ST PIERRE DE BOEUF		COM42272
VERANNE		COM42236
LA CHAPELLE VILLARS	Lycée Galilée – VIENNE Lycée Fitzgerald - VIENNE	COM42051
ST MICHEL SUR RHONE		COM42265
VERIN		COM42237
BOURG ARGENTAL	Lycée Boissy d'Anglas - ANNONAY	E420003A
BURDIGNES		
COLOMBIER		
GRAIX		
LA VERSANNE		
ST JULIEN MOLIN MOLETTE		
ST REGIS DU COIN		
ST SAUVEUR EN RUE		
THELIS LA COMBE		

## ANNEXE B : Communes limitrophes de la Loire ouvrant droit à un bonus pour une demande d'entrée dans certains LGT de la Loire

**Communes limitrophes en Saône-et-Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée au lycée général et technologique Jérémie de la Rue à Charlieu :**

Communes	Etablissements	Code zone géographique
CHENAY LE CHATEL	Lycée Jérémie de la Rue - CHARLIEU	71CHARLI
COUBLANC		
FLEURY LA MONTAGNE		
IGUERANDE		
LIGNY EN BRIONNAY		
MAILLY		
MELAY		
ST BONNET DE CRAY		
ST EDMOND		
SAINT-IGNY-DE-ROCHE		
SAINT-JULIEN-DE-JONZY		
SAINT-MARTIN-DE-LIXY		
ST-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF		
TANCON		

**Communes limitrophes en Haute-Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans certains LGT de la Loire :**

Communes	Etablissements	Code zone géographique
ST FERREOL D'AUROURE	Lycée Jacob Holtzer - FIRMINY	42OND3
ST JUST MALMONT	Lycée Albert Camus – FIRMINY	

**Communes limitrophes en Haute-Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée dans certains LGT de la Loire :**

Communes	Etablissements	Code zone géographique
ST FERREOL D'AUROURE	Lycée Jacob Holtzer - FIRMINY	42OND3
ST JUST MALMONT	Lycée Albert Camus – FIRMINY	

**Communes limitrophes dans le Rhône ouvrant droit au bonus secteur pour une demande d'entrée dans certains LGT de la Loire :**

<b>Communes</b>	<b>Etablissements</b>	<b>Code zone géographique</b>
AVEIZE	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
BRUSSIEU	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3
CHAMBOSTE-LONGESSAIGNE		
COISE	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
DUERNE		
GREZIEUX LE MARCHE		
HAUTE RIVOIRE		
LA CHAPELLE SUR COISE		
LARAJASSE		
LES HALLES		
LONGES	Lycée Georges Brassens – RIVE DE GIER	42GIER2
LONGESSAIGNE	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3
MEYS	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
MONTROMANT		
MONTROTTIER	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3
POMMEYS	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
ST CLEMENT LES PLACES		
STE FOY L'ARGENTIERE		
ST GENIS L'ARGENTIERE		
ST LAURENT DE CHAMOUSSET		
ST MARTIN EN HAUT		
ST MAURICE SUR DARGOIRE	Lycée Georges Brassens – RIVE DE GIER	42GIER2
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Lycée les Horizons – CHAZELLES/LYON	42MONT4
SOUZY		
TREVES	Lycée Georges Brassens – RIVE DE GIER	42GIER2
VILLECHENEVE	Lycée le Forez - FEURS	42MONT3

**Communes limitrophes en Haute-Loire ouvrant droit au bonus régional pour une demande d'entrée en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique - option « création et culture design » au lycée Jean Monnet de Saint-Etienne :**

ARAULES	AUREC SUR LOIRE	BAS EN BASSET
BEAUX	BEAUZAC	BESSAMOREL
DUNIERES	GRAZAC	LA CHAPELLE D'AUREC
LA SEAUVE SUR SEMENE	LAPTE	LE PERTUIS
LES VILLETES	MALVALETTE	MONISTROL SUR LOIRE
PONT SALOMON	RIOTORD	SAINT DIDIER EN VELAY
SAINT FERREOL D'AUROURE	SAINT JULIEN DU PINET	SAINT JUST MALMONT
SAINT MAURICE DE LIGNON	SAINT PAL DE MONS	SAINT ROMAIN LACHALM
SAINT VICTOR MALESCOURS	SAINTE SIGOLENE	VALPRIVAS
YSSINGEAUX		

## **ANNEXE C : Secteurs de la Loire ouvrant droit à un bonus pour une demande d'entrée dans les lycées professionnels frontaliers en Isère et en Ardèche**

**Secteur de la Loire ouvrant droit au bonus pour une demande d'entrée dans certains lycées professionnels en Isère :**

<b>Collège</b>	<b>Etablissements</b>
Collège Gaston Baty - PELUSSIN	LPO Galilée - VIENNE
	LPO de l'Edit - ROUSSILLON

**Secteurs de la Loire ouvrant droit au bonus pour une demande d'entrée dans certains lycées professionnels en Ardèche :**

<b>Collèges</b>	<b>Etablissements</b>
Collège Gaston Baty - PELUSSIN	LPO Boissy d'Anglas - ANNONAY
Collège du Pilat -BOURG ARGENTAL	LP Joseph et Etienne Montgolfier - ANNONAY

## ANNEXE D : Collèges limitrophes de la Loire ouvrant droit à un bonus pour une demande d'entrée dans certains LP de la Loire

**Secteur de l'Ardèche ouvrant droit au bonus pour une demande d'entrée dans certains lycées professionnels de la Loire :**

Collèges	Etablissements
Collège des Perrières – ANNONAY	LP Jacob Holtzer - FIRMINY LP Albert Camus – FIRMINY LP hôtelier les petites bruyères – ST CHAMOND LP Etienne Mimard – ST ETIENNE
Collège de la Lombardière - ANNONAY	LP Benoit Fourneyron – ST ETIENNE LP De Beauregard – MONTBRISON LP Claude Lebois – ST CHAMOND (uniquement 2 <sup>nde</sup> pro. conduite routière marchandises)

**Secteurs de l'Isère ouvrant droit au bonus pour une demande d'entrée dans certains lycées professionnels de la Loire :**

Collèges	Etablissements
Collège Françoise Ponsard –VIENNE	LP René Cassin – RIVE-DE-GIER LP hôtelier les petites bruyères – ST CHAMOND
Collège de l'Isle – VIENNE	
Collège Claude et Germain Grange - SEYSSUEL	
Collège Georges Brassens – PONT-EVEQUE	

**Secteurs de la Haute-Loire ouvrant droit au bonus pour une demande d'entrée dans certains lycées professionnels de la Loire :**

Collèges	Etablissements
Collège Gorges de la Loire – AUREC-SUR-LOIRE	LP Albert Camus – Firminy LP Jacob Holtzer – Firminy
Collège le Monteil – MONISTROL-SUR-LOIRE	LP Adrien Testud – Le Chambon Feugerolles LP hôtelier les petites bruyères – St-Chamond
Collège Roger Ruel – ST-DIDIER-EN-VELAY	LP Etienne Mimard – St-Etienne LP Benoit Fourneyron – St-Etienne
Collège Jean Monnet - YSSINGEAUX	LP Claude Lebois – St-Chamond (uniquement 2 <sup>nde</sup> pro conduite routière marchandises)

## ANNEXE E1 : Communes limitrophes de la Loire (en Ardèche) ouvrant droit à un bonus pour une demande d'entrée dans certains LP de la Loire

**Communes de l'Ardèche ouvrant droit au bonus pour une demande d'entrée dans certains lycées professionnels de la Loire :**

ANDANCE	ANNONAY	ARDOIX
BOGY	BOULIEU LES ANNONAY	BROSSAINC
CHAMPAGNE	CHARNAS	COLOMBIER LE CARDINAL
DAVEZIEUX	FELINES	LALOUVESC
LIMONY	MONESTIER	PEAUGRES
PEYRAUD	PREAUX	QUINTENAS
ROIFFIEUX	SATILLIEU	SAVAS
SERRIERES	SAINT ALBAN D'AY	SAINT CLAIR
SAINT CYR	SAINT DESIRAT	SAINT ETIENNE DE VALOUX
SAINT JACQUES D'ATTICIEUX	SAINT JEURE D'AY	SAINT JULIEN VOCANCE
ST MARCEL LES ANNONAY	SAINT PIERRE SUR DOUX	SAINT ROMAIN D'AY
ST SYMPHORIEN DE MAHUN	TALENCIEUX	THORRENC
VANOSC	VAUDEVANT	VERNOSC LES ANNONAY
VILLEVOCANCE	VINZIEUX	VOCANCE

**Lycées professionnels de la Loire éligibles pour les communes de l'Ardèche listées ci-dessus :**

Lycées concernés	UAI	Formations
LP Albert Camus - FIRMINY	0420074C	2 <sup>nde</sup> Pro – 1 CAP 2
LP Jacob Holtzer - FIRMINY	0420073B	2 <sup>nde</sup> Pro – 1 CAP 2
LP Beauregard – MONTBRISON	0421606T	2 <sup>nde</sup> Pro – 1 CAP 2
LP hôtelier les petites bruyères ST-CHAMOND	0421736J	2 <sup>nde</sup> Pro – 1 CAP 2
LP Etienne Mimard - ST-ETIENNE	0420079H	2 <sup>nde</sup> Pro – 1 CAP 2
LP Benoit Fourneyron – ST-ETIENNE	0420958N	2 <sup>nde</sup> Pro – 1 CAP 2
LP Claude Lebois – ST-CHAMOND	0420078G	2 <sup>nde</sup> Pro conducteur transport routier marchandises - <b>42P11296</b>

## ANNEXE E2 : Communes limitrophes de la Loire (en Isère) ouvrant droit à un bonus pour une demande d'entrée dans certains LP de la Loire

Communes de l'Isère ouvrant droit au bonus pour une demande d'entrée dans certains lycées professionnels de la Loire :

CHALONS	CHASSE SUR RHONE
CHONAS L'AMBALLAN	CHUZELLES
ESTRABLIN	EYZIN PINET
LES COTES D'AREY	LUZINAY
MOIDIEU DETOURBE	MONSTEROUX MILIEU
PONT EVEQUE	REVENTIN VAUGRIS
SAINT CYR SUR RHONE	SAINT ROMAIN EN GAL
SAINT SORLIN DE VIENNE	SAINTE COLOMBE
SEPTEME	SERPAIZE
SEYSSUEL	VIENNE
VILLETES SUR VIENNE	

Lycées professionnels de la Loire éligibles pour les communes de l'Isère listées ci-dessus :

Lycées concernés	UAI	Formations
LP hôtelier les petites bruyères – ST-CHAMOND	0421736J	2 <sup>nde</sup> Pro – 1 CAP 2
LP René Cassin – ST-CHAMOND	0420079H	2 <sup>nde</sup> Pro – 1 CAP 2

## ANNEXE E3 : Communes limitrophes de la Loire (en Isère) ouvrant droit à un bonus pour une demande d'entrée dans certains LP de la Loire

Communes de la Haute-Loire ouvrant droit au bonus pour une demande d'entrée dans certains lycées professionnels de la Loire :

ARAULES	AUREC SUR LOIRE	BAS EN BASSET
BEAUX	BEAUZAC	BESSAMOREL
DUNIERES	GRAZAC	LA CHAPELLE D'AUREC
LA SEAUVE SUR SEMENE	LAPTE	LE PERTUIS
LES VILLETES	MALVALETTE	MONISTROL SUR LOIRE
PONT SALOMON	RIOTORD	SAINT DIDIER EN VELAY
SAINT FERREOL D'AUROURE	SAINT JULIEN DU PINET	SAINT JUST MALMONT
SAINT MAURICE DE LIGNON	SAINT PAL DE MONS	SAINT ROMAIN LACHALM
SAINT VICTOR MALESCOURS	SAINTE SIGOLENE	VALPRIVAS
YSSINGEAUX		

Lycées professionnels de la Haute-Loire éligibles pour les communes de l'Ardèche listées ci-dessus :

Lycées concernés	UAI	Formations
LP Albert Camus - FIRMINY	0420074C	2 <sup>nde</sup> Pro – 1 CAP 2
LP Jacob Holtzer - FIRMINY	0420073B	2 <sup>nde</sup> Pro – 1 CAP 2
LP Adrien Testud – LE CHAMBON FEUGEROLLES	0421606T	2 <sup>nde</sup> Pro – 1 CAP 2
LP hôtelier les petites bruyères – ST-CHAMOND	0421736J	2 <sup>nde</sup> Pro – 1 CAP 2
LP Etienne Mimard – ST-ETIENNE	0420079H	2 <sup>nde</sup> Pro – 1 CAP 2
LP Benoit Fourneyron - ST-ETIENNE	0420958N	2 <sup>nde</sup> Pro – 1 CAP 2
LP Claude Lebois – ST-CHAMOND	0420078G	2 <sup>nde</sup> Pro conducteur transport routier marchandises - <b>42P11296</b>

**ANNEXE F : Dossier de candidature en section internationale  
américaine (lycée Jean Monnet)**

## Dossier de candidature à l'entrée en :

- « Section Internationale américaine » 2<sup>de</sup> SI
- « Bac Français International américain » 1<sup>ère</sup>, puis T<sup>ale</sup> BFI

## Lycée Jean Monnet – Rentrée 2026

### IMPORTANT

L'option Section Internationale est un  **cursus d'une année (en seconde)**. L'élève peut quitter la section à la fin de l'année scolaire. Les élèves de seconde « section internationale » seront prioritaires pour entrer en 1<sup>ère</sup> BFI sauf opposition du conseil de classe.

Le Bac Français International est un  **cursus sur deux ans (en première et en terminale)**. Le dépôt d'une candidature en BFI vaut donc engagement pour les deux ans.

### PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :

1. La présente fiche complétée
2. Une lettre de motivation manuscrite rédigée par l'élève en français
3. Les bulletins de l'année scolaire en cours et de l'année scolaire précédente

À renvoyer par mail **avant le 21 mai 2026** à [si-bfi.0420043U@ac-lyon.fr](mailto:si-bfi.0420043U@ac-lyon.fr).

Le candidat sera convoqué pour un entretien individuel entre le 25/05 et le 01/06/2026.

<b>CANDIDAT</b>	NOM : _____
	Prénom : _____
	Né(e) le _____ à _____ Sexe : _____
	Adresse complète : _____

### SCOLARITÉ ANTÉRIEURE

Année scolaire	Classe	Établissement fréquenté
actuelle		
2024-2025		
2023-2024		

### RESPONSABLE LÉGAL 1

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### RESPONSABLE LÉGAL 2

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### BON POUR ACCORD / SIGNATURES

Élève	Responsable légal 1	Responsable légal 2
-------	---------------------	---------------------

● **Langue(s) étrangère(s) parlée(s) à la maison ou en famille (en précisant) :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

● **Langues étrangères étudiées à l'école :**

LV1 \_\_\_\_\_ LV2 \_\_\_\_\_ anglais SI au collège : **oui / non**

LV3 (éventuelle) \_\_\_\_\_ autre \_\_\_\_\_ anglais EURO au collège : **oui / non**

● **L'élève a-t-il effectué des séjours à l'étranger ?** *Si oui, compléter le tableau ci-dessous.*

PAYS	ANNÉE	DURÉE		
		Moins d'une semaine	Moins d'un mois	Plusieurs mois

● **Profil académique et études envisagées**

➤ **Spécialités envisagées** *La spécialité « anglais » n'est pas compatible avec le BFI pour des raisons réglementaires.*

*Le BFI est compatible avec les options mathématiques expertes, mathématiques complémentaire, et latin.*

*Pour des raisons de volume horaire, le BFI n'est ni compatible avec les autres options, ni avec la section sportive.*

1. \_\_\_\_\_ 2. \_\_\_\_\_ 3. \_\_\_\_\_

➤ **Projets d'études post-bac**

1. \_\_\_\_\_ 2. \_\_\_\_\_ 3. \_\_\_\_\_

pas d'idées pour le moment

AVIS du PSY-EN ou du PROFESSEUR PRINCIPAL	NOM et SIGNATURE

AVIS du CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE	NOM et SIGNATURE

<b>CADRE RÉSERVÉ AU LYCÉE JEAN MONNET – APPRÉCIATION DOSSIER / ENTRETIEN</b>	<b>AVIS</b>
Date de l'entretien : _____	<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE  _____
Appréciation : _____	
_____	
_____	

**ANNEXE G : Dossier de candidature en 2nde GTT (lycée Jean Monnet et lycée Carnot)**

# Fiche de candidature pour l'entrée en 2<sup>de</sup> GTT

## Seconde à visée technologique scientifique

**Objectif Bac STI2D, STL ou STAV**

Une fois complétée et signée, cette fiche est à remettre à l'établissement actuel de scolarisation (voir date limite d'envoi sur la circulaire départementale dédiée).

L'établissement la complètera, puis l'enverra à la DSDEN du vœu 1 (modalités dans la circulaire départementale).

Pièces à joindre au dossier :

- Bulletins de l'année en cours
- Tout document qui pourra éclairer la commission.

**ATTENTION : POUR ÊTRE PRISE EN COMPTE, LA DEMANDE DOIT AUSSI ÊTRE SAISIE DANS AFFELNET LYCEE**

Il est recommandé de positionner la 2<sup>de</sup> GTT en vœu 1 afin d'augmenter les chances d'affectation des dossiers qui recevront un avis favorable de la commission.

### Informations administratives

Nom, Prénom : .....

INE (Identifiant National Elève) : .....

Obligatoire : cet identifiant doit correspondre précisément à celui enregistré dans Affelnet Lycée.

Date de naissance : ..... / ..... / .....      Sexe : F     G

Nom et prénom du représentant légal 1 : .....

Nom et prénom du représentant légal 2 : .....

Adresse du candidat : .....

Téléphone : .....

Mail (**Obligatoire**) : .....

Établissement actuel : .....

Classe fréquentée en 2025-2026 : .....

Classe fréquentée en 2024-2025 : .....

Classe fréquentée en 2023-2024 : .....

Classe redoublée  Oui     Non, Si oui, préciser le ou le(s) niveau(x) : .....

**Lycée(s) souhaité(s)**, numéroter par ordre de préférence :

**Ain**

Lycée Plaine de l'Ain, Ambérieu

Lycée E. Quinet, Bourg

Lycée St Exupery, Valsershône

**Loire**

Lycée J. Monnet, St Etienne

Lycée Carnot, Roanne

**Rhône**

Lycée E. Branly, Lyon 5

Lycée L. Armand, Villefranche

Lycée La Martinière Diderot,  
Lyon 1

Lycée la Martinière Monplaisir,  
Lyon 8

Motivation de l'élève

Pourquoi souhaites-tu venir en seconde GTT ? Qu'est-ce qui t'attire dans le contenu de cette formation ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

As-tu déjà une idée du ou des domaines dans lesquels tu souhaiterais te former ou travailler ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Que connais-tu du baccalauréat STI2D ?

.....  
.....

Que connais-tu du baccalauréat STL ?

.....  
.....

Que connais-tu du baccalauréat STAV ?

.....  
.....

Date et signature du candidat :

Date et signature du représentant légal 1 :

Date et signature du représentant légal 2 :

A compléter par l'établissement d'origine

Intention du représentant légal au 2 <sup>e</sup> trimestre ou 1 <sup>er</sup> semestre	Vœu de l'élève 3 <sup>e</sup> trimestre
Avis du conseil de classe 2 <sup>e</sup> trimestre	Demande des responsables légaux 3 <sup>e</sup> trimestre
	Décision du chef d'établissement 3 <sup>e</sup> trimestre

Stage réalisé en 3<sup>e</sup> (métier observé / lieu) : .....

Observations :

Assiduité	
Comportement	
Familiale	
Scolaire	
Autres	
Points d'appui	

Observations complémentaires :

.....

**Mesures d'accompagnement :**

PPS  PAI  PPRE  PAP  ALLOPHONE

Observations complémentaires (sur les mesures d'accompagnement ou autre suivi particulier) :

.....

.....

**Avis circonstancié** du professeur principal ou du chef d'établissement d'origine sur les aptitudes de l'élève à poursuivre en lycée général et technologique :

.....

.....

.....

.....

Avis du chef d'établissement d'origine sur la candidature :  Favorable  Réservé

Nom :

Date et signature :

### À compléter par la commission

**Évaluation du dossier :**

.....

.....

.....

.....

**Avis de la commission pour l'entrée en 2GTT :**  Favorable  Réservé

*L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>  
Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : [dpd@ac-lyon.fr](mailto:dpd@ac-lyon.fr)*

Direction des Services de l'Éducation Nationale de la Loire (DSDEN)

Division de l'élève

11 rue des Docteurs Charcot

42023 SAINT-ETIENNE CEDEX

T. 04 77 81 41 17 ou 11

Courriel : [ce.ia42-lycees@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia42-lycees@ac-lyon.fr)

<https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928>

Rectorat de l'académie de Lyon

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)

Site Lyon

92 rue de Marseille – BP 7227 – 69354 LYON CEDEX 07

[Saio-affectation@ac-lyon.fr](mailto:Saio-affectation@ac-lyon.fr)

<https://www.ac-lyon.fr/affectation-en-lycee>